Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_14-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 07 – 14**
Décision du 9 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **9 juillet** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	3 juillet 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 27 Votants : 34 (7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jacky LECHABLE (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Emmanuel CASADO), Stéphane LENFANT (pouvoir à Céline GOVEN), Dominique MARCHAND.
Absents	
Secrétaire de séance	Stéphanie DOUESSIN

Inoxia : occupation du centre aquatique par le Pays de Châteaugiron Natation

Sébastien CHANCEREL rappelle que, par délibération du 20 octobre 2016, le Conseil communautaire a validé la création d'un statut de club sportif communautaire, selon les conditions suivantes :

- Volonté du club de se développer au niveau intercommunal dans une démarche de projet ;
- Unicité de la discipline sur le Pays de Châteaugiron Communauté ;
- Au moins 50 adhérents issus de 3 communes du territoire au minimum.

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a souhaité adapter ce statut aux besoins du territoire notamment sur plusieurs points :

- Evolution de l'intitulé du statut en club sportif d'intérêt communautaire ;
- Versement de subvention selon les critères de la commune pendant les deux premières années ;
- Le bureau ou la section de l'association doit comporter au minimum 50 % de ses membres habitant sur le territoire.

Par délibération du 10 juillet 2025, le Conseil communautaire a décidé de maintenir le statut de club sportif d'intérêt communautaire pour le club Pays de Châteaugiron Natation après son émancipation du club de l'OCC natation.

Le maintien de ce statut pour le club Pays de Châteaugiron Natation implique, pour le Pays de Châteaugiron Communauté, d'accompagner le club par un système global de subventions, par la mise à disposition d'équipements, par un soutien accentué à la communication, etc.

Le club Pays de Châteaugiron Natation occupe actuellement le centre aquatique Inoxia à raison de 38,5 lignes d'eau hebdomadaires pendant la période scolaire et 30 lignes d'eau hebdomadaires pendant la période des petites vacances.
Depuis son émancipation du club de l'OCC natation, le club Pays de Châteaugiron Natation rencontre des difficultés pour assurer sa pérennité financière. Celle-ci passe notamment par l'accueil d'adhérents supplémentaires et par conséquent, par une occupation plus importante du centre aquatique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_14-DE

Après échange avec le concessionnaire, une mise à disposition supplémentaire de 3 lignes d'eau horaire peut être proposée sans impact sur les autres objectifs contractuels du concessionnaire notamment concernant l'ouverture au public de l'équipement.

Par ailleurs, au regard de la situation précédemment exposée, il est proposé que le Pays de Châteaugiron Communauté prenne en charge ces 3 lignes d'eau supplémentaires en complément des lignes d'eau d'ores-et-déjà financées pour le Pays de Châteaugiron Natation afin d'assurer la pérennité du club de natation sur le territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider l'attribution de 3 lignes d'eau complémentaires en période scolaire au club Pays de Châteaugiron Natation et leur prise en charge financière par le Pays de Châteaugiron Communauté ;
- ✓ d'autoriser la signature de la convention tripartite d'occupation du centre aquatique Inoxia pour la période 2026-2027 sur ces nouvelles bases ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Stéphanie DOUESSIN